



La revue

POLICE

Nouvelle

des cadres de la Police

n° 324 # JUIN 2016



POLICIERS SUR TOUS LES FRONTS



afaq

ISO 9001

Qualité

AFNOR CERTIFICATION

La MGP
certifiée ISO 9001

Une **qualité** de
service optimale



94 %

de nos **adhérents**
sont **satisfaits** de la **qualité**
des **conseils** et des **réponses**
apportés en **agence**.

Source : enquête de satisfaction 2015 - The Links.

MGP
La force d'être ensemble



[Jean-Marc BAILLEUL |
Secrétaire Général du SCSJ]

Depuis des mois, il n'y a pas une journée où je ne pense pas à ces collègues qui sont sur tous les fronts sans discontinuer. De mémoire de policiers cela fait des années qu'une telle intensité nous détournant de nos missions quotidiennes, n'a pas été vécue.

LES NÉGOCIATIONS CONTINUENT !

La radicalisation d'une minorité, extrémistes, terroristes de voie publique, casseurs soutenus par des syndicalistes irresponsables poussant à la haine anti-flics, ajoutée à la fatigue des policiers qui n'en perdent pourtant pas leur détermination à faire régner l'ordre pour lequel ils se sont engagés.

Cette succession d'événements depuis janvier 2015, les organismes le paieront à court ou moyen terme. Physiologiquement, il y aura des conséquences, personne ne le conteste...

Chez les officiers, l'attente est grande depuis la signature de l'accord le 12 avril dernier. Plusieurs dizaines de textes devront être modifiés d'ici la fin de l'année pour que dès le 1^{er} janvier 2017 les mesures annoncées rentrent concrètement en application. Alors que rien n'était gagné aux débuts des négociations, on ne peut que pointer l'irresponsabilité d'un pseudo syndicat qui pour exister écrit aujourd'hui que les officiers sont perdants, alors qu'il

criait victoire il y a deux mois avant même que de nombreux aspects du protocole, n'avaient pas été encore acquis et arrachés à l'issue d'après négociations. Cela prouve à ceux qui en doutaient, que le syndicat policier n'est pas là que pour accompagner la gestion de la carrière de ses adhérents mais aussi pour négocier des enjeux aux perspectives ambitieuses.

À ce titre nous avons sollicité la DRCPN pour que le montant de l'IRP soit uniformisé pour tous les officiers du 1^{er} grade dès le 1^{er} janvier 2017 sur le montant de l'IRP actuel de capitaine.

Nous restons déterminés et concentrés sur les réunions techniques qui s'ouvrent à nous dans les semaines à venir pour améliorer nos carrières mais aussi pour dénoncer les dysfonctionnements qui démotivent au quotidien dans les services (PNIJ, procédure pénale, missions...) Votre soutien nous a été indispensable, il le sera encore demain.



Le « policier héros » Kevin Philippy et Chantal Pons-Mesouaki.



Le SCSI Place de la République, le 18 mai 2016.



Sommaire

POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0517 S 05555 –
ISSN 1961-9294

Tirage : 10 000 exemplaires

Abonnement annuel : 8,50 € – Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Jean-Marc BAILLEUL

Rédactrice en chef : Chantal PONS-MESOUAKI

Maquette, réalisation, impression :

Corine Coupriet – Compédit Beauregard
Z.I. Beauregard – BP 39 – 61600 La Ferté-Macé

Crédits photos : Fotolia © anjokan © irontrybex
© Yuriy Seleznyov © auremar
© joseph_hilfiger © Pictures news
© BFMTV

SCSI – SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon – 75012 Paris
Tél. : 01 44 67 83 30
Fax : 01 44 67 84 20

- 05** La gendarmerie primée au podium de la relation client !
- 07** Protocole 2016 : Quels changements concrets début 2017 ?
- 08** PNIJ : Ne quittez pas ! Nous allons peut-être vous répondre...
- 09** Plan sécurisation de la capitale USOC
- 10** Nouvelle appellation pour le 3^e grade : le choix du Ministre
- 11** Rencontre
- 12** La PJ de Corse à l'honneur
- 13** ASA : non à la prescription quadriennale !
- 14** Le SCSI dans les médias
- 16** Communiqué de Presse
- 17** La réponse du Général évincé
- 19** Quiz
- 20** Pour les Lecteurs
- 22** Allègement de la procédure ?
- 23** Bulletin d'adhésion 2016
- 24** Du concret aussi pour les retraites !
- 26** Effectifs Traitements



LA GENDARMERIE PRIMÉE AU PODIUM DE LA RELATION CLIENT !

« Merci ! Merci parce que le premier prix du Podium de la Relation Client dans le secteur des services publics vient d'être décerné par Bearing-Point et TNS Sofres à la gendarmerie.

L'enquête a été réalisée par BearingPoint et TNS Sofres en novembre 2015 auprès d'un échantillon de 4 000 clients et usagers de plus de 150 entreprises et administrations, représentatifs de la population française dans 9 secteurs.

Être toujours plus proche de vous, sur 95 % du territoire mais aussi dans l'espace numérique, c'est notre défi quotidien. Vous protéger et protéger vos biens sur notre zone de compétence, c'est notre raison d'être. La modernisation de nos outils, NEOGEND, n'a qu'une ambition : révolutionner nos modes d'action, pour être demain encore plus proche de vous, à votre service. »



BRAVO !



La communication c'est bien, la réalité est tout autre ...

Alors que chaque jour des brigades territoriales ferment en milieu rural, que les jours et horaires d'ouvertures au public ne cessent de se restreindre, obligeant le citoyen à faire des kilomètres pour une déclaration, mais aussi les gendarmes de terrain à se démultiplier pour couvrir des zones de plus en plus grandes en étant de moins en moins nombreux...

Ceci explique comment la DGGN parvient à doubler et dupliquer des services de police dans le renseignement, la police judiciaire, les services d'interventions ...au détriment du service public de proximité !

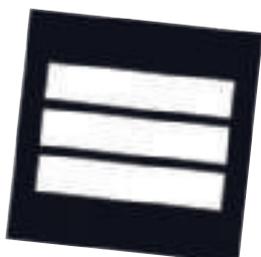
Pour le SCSI, il n'y pas d'acteur mineur ou majeur de la sécurité mais il y a deux forces, au détriment du budget de la nation et de la sécurité des concitoyens. Dans les grands pays démocratiques où très majoritairement il n'y a qu'une seule force, la gabegie budgétaire et les polémiques récurrentes n'ont pas cours...

METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR



PROTOCOLE

Quels changements



CHEF DE SERVICE

- Tous les lieutenants de + 4 ans deviennent capitaines au premier janvier 2017 (absence de CAP d'avancement en décembre, le passage est automatique). Ils bénéficieront des nouveaux indices et de l'IRP de capitaine de 378 euros (+ 420 euros annuels). Fin du blocage statutaire pour les mutations pour lieutenant et capitaine. Ils pourront donc muter au prochain mouvement. Pour les capitaines, c'est également la fin de l'obligation de maintien de 2 ans sur le premier poste et de trois ans sur la zone.
- Reclassement dans la nouvelle grille indiciaire avec reprise d'ancienneté pour tous les lieutenants et capitaines. + 15 points pour le premier échelon de lieutenant.
- Augmentation de l'ISSP de 0,5 points (2 points sur 4 ans).
- Première augmentation indiciaire avec transformation de primes en indices + 8 points CDT et + 11 points CDEF dont 4 de transformation prime/indice.
- Augmentation de 1 315 postes EF à 1 395 postes EF + GRAF (création de 150 postes GRAF et suppression de 70 EF).
- Création d'un 3^e échelon GRAF/EF au 975 et de l'échelon spécial contingenté au 1003 pour les CDTEF et GRAF (10 % du corps et nomination par passage en CAP).
- Passage en CAP où le SCSI est majoritaire pour la nomination au GRAF et l'accès à l'échelon spécial contingenté à 10 % pour les CDETF et GRAF.

- Nouvelle IRP de 1 080 euros (+ 3 048 euros annuels pour un CDT) pour tous les chefs de services indépendamment du grade.
- Première tranche supplémentaire de postes de chef de service (+ 77 postes).

2016 :

concrets début 2017 ?



- Tous les postes d'officiers de compagnie de CRS deviennent des postes difficiles et bénéficieront donc de la majoration 30 % de la part R (+ 1 360 euros annuels pour un capitaine).
- Nouvelle année d'augmentation de l'JAT qui passe à 39 euros pour une journée de déplacement et retour au régime RTT de droit commun pour les officiers de CRS.



- L'intérim est enfin reconnu par le paiement au premier jour du troisième mois. À partir du nouveau décret les officiers exerçant une fonction d'intérim percevront la nouvelle indemnité de chef de service d'un montant de 1 080 euros.

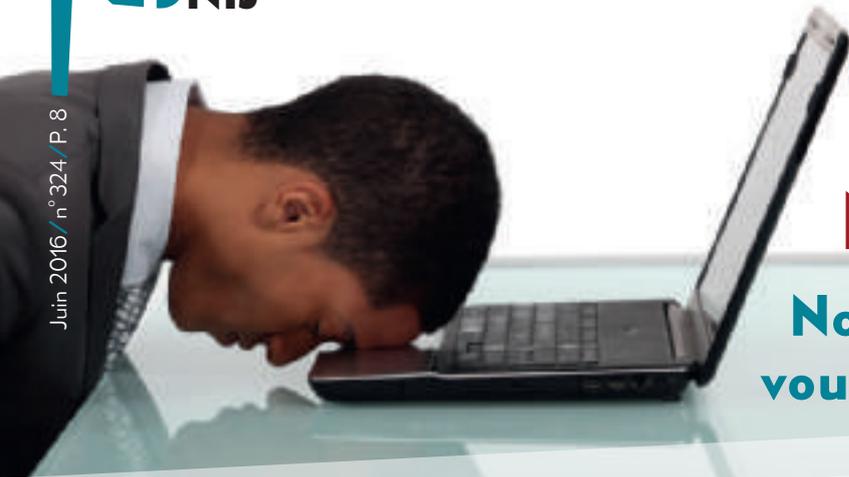


- Augmentation des retraites avec la mise en place de nouveaux indices de pension civile liées à l'augmentation de l'ISSP et de la grille indiciaire.



2017

**PREMIÈRE ÉTAPE CONCRÈTE
DU PROTOCOLE !**



PNIJ : Ne quittez pas !

Nous allons peut-être vous répondre...



Le 18 février 2016, la Cour des comptes remettait à Matignon un référé formulant plusieurs recommandations afin de rendre « opérationnel » et d'optimiser la plateforme nationale d'interceptions judiciaire.

En résumé, il était préconisé de réformer l'ancien dispositif d'interceptions tant sur le plan technique que juridique (graves insuffisances du dispositif, lente évolution de l'État face à l'évolution des techniques,...) afin d'améliorer l'efficacité et contenir les coûts financiers, au profit de la PNIJ.

Il était mis en lumière les complexités sous estimées du projet, la faiblesse de la Délégation aux Interceptions Judiciaires (DIJ), les nombreux freins extérieurs, un pilotage interministériel insuffisant, ...

La Cour des comptes a formulé au cabinet du Premier Ministre plusieurs recommandations reprises par M. VALLS, à savoir :

- **Renforcement de la DIJ, avec la création d'un commissariat aux interceptions judiciaires.**
- **Augmentation des effectifs PNIJ.**
- **Anticiper une évolution de la PNIJ conformément aux cycles de vie des matériels et logiciels.**

Le Premier Ministre a décidé du lancement d'une mission d'inspection technique de la PNIJ avec pour calendrier les dates ci-après :

- ⇒ Pour le **1^{er} août 2016**, évaluation des causes de dysfonctionnements et les corrections proposées, en identifiant les évolutions prioritaires.
- ⇒ Pour le **1^{er} septembre 2016**, formulations de recommandations pour améliorer la PNIJ.
- ⇒ Pour le **1^{er} octobre 2016**, ... **lancement d'un audit** ...

Le SCSI est intervenu le 17 mai auprès du rapporteur de la commission de la justice du SENAT pour dénoncer les dysfonctionnements quotidiens de la PNIJ et du logiciel de rédaction de la police nationale.

Le SCSI continuera à dénoncer par tous les moyens ce fiasco informatique qui fait perdre tous les jours des milliers d'heures aux enquêteurs au détriment du fonctionnement des services, des enquêtes en cours.

PLAN SÉCURISATION de la CAPITALE USOC

(Unité de Sécurisation Opérationnelle de la Capitale)



**Comme l'indiquait
Laurent DIEDRICH,
Secrétaire Idf du SCSI/CFDT
au Préfet de Police
lors d'une réunion préparatoire
sur le sujet en mars dernier :**

**« décidément, les suppressions
drastiques de postes de policiers
dans le cadre de la RGPP,
il y a quelques années,
nous coûtent bien chers...
tant vous êtes dans l'obligation,
M. le Préfet de sécuriser
la capitale par la venue de forces
armées... »**

En effet, afin de répondre aux « exigences de visibilité et proximité des forces de sécurité sur le territoire de la capitale réclamées par les citoyens », et « faire face aux menaces terroristes qui pèsent sur les sites sensibles de la capitale (écoles, sites patrimoniaux, institutions) » le Préfet de Police a décidé de sectoriser Paris en 60 secteurs de façon pérenne au-delà de l'état d'urgence...

13 secteurs seront pris en charge par la DOPC (80 ADS, 90 CEA, 35 grades, 2 Officiers), ce qui paraît logique en soi et 1 secteur est dévolu à la DOSTL (la Seine), tous les autres secteurs reviennent aux militaires soit, le tout Paris...

Outre l'aspect philosophique qui peut poser problème sur une sécurisation à Paris par des forces armées... ce sont, pour être pragmatique, d'autres sujets qui nous interpellent ???

- Un emploi différent, puisque les policiers sont seul habilités à intervenir en cas de commission d'infraction...
- Un armement distinct entre militaires et policiers.
- Une coordination Militaires/policiers difficile à mettre en place, quand on connaît déjà les difficultés rencontrées par l'ensemble des services de la PP en cette matière... et dès lors que déjà, en fin d'année 2015, des incidents ont émaillé les relations entre les uns et les autres sur le terrain.

Puis d'autres questions apparaissent légitimes, pourquoi ne sécuriser que la capitale, oubliant ainsi que les risques terroristes portent également sur l'ensemble du territoire et plus précisément l'Île-de-France (la Défense, la Seine-Saint-Denis)...

La mise en place du dispositif est prévu pour juillet prochain... et le SCSI/CFDT sera particulièrement vigilant et dénoncera tout dysfonctionnement auprès des directions d'emploi mais aussi du Cabinet du Préfet de Police, qui aura en charge la mise en place de ce nouveau système de sécurisation.

Nouvelle appellation pour le 3^e grade : le choix du Ministre



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 8 avril 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

Lors des discussions préparatoires à la rédaction du *protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la police nationale*, vous avez souhaité obtenir des assurances sur une appellation valorisante du grade à accès fonctionnel (GRAF) qui sera créé dans le corps de commandement de la police nationale.

Je vous confirme que l'appellation qui sera retenue est celle de commandant « **divisionnaire** », ce terme étant emblématique des grades sommitaux des corps de Cadres de la police nationale, fortement identifié à l'institution, et ayant existé par le passé pour les inspecteurs de police. Cette appellation fait donc sens.

S'agissant du galonnage, plusieurs solutions apparaissent possibles, chacune avec sa logique propre tout en restant cohérente avec l'appellation retenue et la valorisation recherchée. Aussi, je vous propose que cette question puisse être tranchée par un groupe de travail qui me fera des propositions avant le 15 juin prochain et dont nous discuterons ensemble des conclusions. Le présent courrier est par ailleurs adressé, dans des termes identiques, à Monsieur Patrice RIBEIRO, secrétaire général du syndicat *Synergie Officiers*.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard CAZENEUVE

Monsieur Jean-Marc BAILLEUL
 Secrétaire Général du Syndicat
 des Cadres de la Sécurité Intérieure
 55, rue de Lyon - 4^e étage
 75012 PARIS

Rencontre

PRÉSIDENCE RÉGION IDF

Le 12 mai dernier, une délégation du SCSI/CFDT Ile-de-France composée de Laurent DIEDRICH, Secrétaire Zonal et Éric DEFREMONT, Secrétaire Zonal adjoint était reçue par M. Frédéric PECHENARD, Premier Vice-Président de la Région Ile-de-France.

Cette rencontre était organisée en réponse à notre courrier adressé en mars, aux fins de poursuivre notre démarche pour contraindre notre Administration mais aussi les élus locaux à identifier et mettre en place des solutions de restauration, logements, places en crèches, accompagnement social...

Il s'agissait également de saisir la Présidente du Syndicat des Transport en Ile-de-France (STIF), Présidente de région, et de lui demander son soutien effectif pour obtenir, dans le cadre du Pacte présidentiel l'essentiel pour les franciliens, la gratuité de transports.

Nous avons rappelé quelle était notre démarche au sein du SCSI et plus largement de la CFDT sur l'ensemble de ces sujets.

M. PECHENARD nous a reçu avec beaucoup de chaleur et a indiqué que, en effet, la politique syndicale en Ile-de-France devait porter ses fruits tant l'exercice de la Police Nationale y était différent du reste du territoire national (temps de trajet, activité, multiplicité des services, prix des loyers, etc.).

Bien que le Conseil Régional n'ait pas compétence sur tous ces sujets, il nous a d'emblée fait part de son soutien sur l'ensemble de nos revendications, nous indiquant souhaiter partager avec nous les « vœux » formulés au Conseil de Paris en tant qu'élus du 17^e.

Il nous a précisé souhaiter évoquer l'ensemble de nos éléments avec la Présidente de Région et faire pression sur l'ensemble des décideurs pour que nous puissions obtenir satisfaction et que « les difficultés d'exercice des policiers et officiers franciliens soient reconnues à leurs justes valeurs ».

Il s'est également montré attentif pour ce qui concerne la gratuité des transports, nous proposant de rencontrer rapidement, le Vice-Président en charge des Transports à la Région (ce que nous ne manquerons pas de faire).

Le point sera fait avec ses services sur l'évolution de ces problématiques.

Tous nos remerciements vont à M. PECHENARD et ses collaborateurs.

[La délégation SCSI/CFDT]





LA PJ DE CORSE À L'HONNEUR

Le mercredi 25 mai 2016, Mme Mireille BALLESTRAZZI, directrice centrale de la Police Judiciaire, est venue spécialement rendre hommage à la direction régionale de la Police Judiciaire de Corse, et plus spécifiquement à certains d'entre eux.

Deux étapes importantes ont marqué son séjour insulaire.

Dans la matinée, lors d'une réception digne et émouvante, Mme BALLESTRAZZI, directrice centrale de la Police Judiciaire, a remis l'insigne de chevalier de la légion d'honneur promotion Pâques 2015 au commandant échelon fonctionnel de Police Christian PERESINI, Chef du GIR de Corse.

L'assistance nombreuse était composée de collègues anciens et en activité, d'autorités de tous les horizons dont certains étaient spécialement venus du continent, et de proches.

Mme BALLESTRAZZI a rendu un hommage appuyé à la carrière de cet officier méritant, dénombrant dans le détail les multiples interventions professionnelles mémorables, depuis son passage en 1983 au commissariat des Champs Élysées à la PP, jusqu'au poste de Chef du GIR de Corse occupé depuis 2008. Le commandant échelon fonctionnel Christian PERESINI est déjà médaillé de la sécurité intérieure et cité en exemple par la Cour des Comptes.

Dans l'après-midi, la directrice a décoré plusieurs fonctionnaires méritants. Elle était entourée de M. Bernard SCHMELTZ, nouveau Préfet de la région Corse, de M. Éric BOUILLARD, Procureur de la République, de M. LERNER, Coordonnateur pour la Sécurité en Corse, de M. SIVY, directeur régional de la Police Judiciaire ainsi que de plusieurs autres directeurs de la PJ l'ayant précédée sur son poste.

Plusieurs Officiers de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Corse et des groupes d'enquête ainsi que certains effectifs de leurs groupes ont été distingués.

Lors des divers discours prononcés, les autorités présentes ont mis l'accent sur la qualité du travail accompli sur plusieurs affaires d'importance, dossiers qui ont été parfaitement gérés et menés avec brio par la BRI et les groupes d'enquête.

-.

Grâce à l'efficacité de la BRI et de la DRPJ 20, les principaux assassinats mafieux ayant secoué l'île ces dernières années ont été ou sont en cours d'élucidation.



ASA : non à la prescription quadriennale !



Réf. : BN/JMB/2016 n° 31

Paris, le 28 avril 2016

Monsieur le Ministre,

Par le présent, je souhaite soumettre à votre appréciation l'information qui vient de nous être communiquée sur la régularisation du contentieux de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA), que vos services envisageraient de limiter par application de la prescription quadriennale.

Cette information nous surprend beaucoup, car ce sujet avait expressément été abordé devant l'Administration lors de la réunion paritaire du 7 janvier 2016 à laquelle assistait l'ensemble de la représentation syndicale de tous les corps de la Police Nationale.

Il nous avait alors été répondu qu'à ce stade l'application de cette règle de prescription n'avait pas été prévue.

Face à ce revirement, je rappelle que pour l'exécution des décisions du Conseil d'État ayant conclu à une répartition géographique illégale du bénéfice de l'ASA, l'Administration a fait le choix de déterminer par arrêté du 3 décembre 2015 une nouvelle liste des circonscriptions de Sécurité Publique éligibles à partir de critères techniques précis, et de reconstituer rétroactivement la carrière des agents y ayant exercé.

Or l'application de la prescription quadriennale aurait pour conséquence de réduire considérablement, voire d'annuler, les effets pécuniaires de l'ASA et de créer des disparités particulièrement inéquitables entre les agents concernés.

En effet, si la chronologie des carrières de tous ces agents sera nécessairement reconstituée à compter de 1995, il apparaît que tous les agents qui sont aujourd'hui bloqués au dernier échelon de leur grade depuis 4 années, ne recevraient strictement aucune régularisation financière ni progression indiciaire au titre de l'ASA, tandis que ceux dont la progression d'échelon est encore possible, en bénéficieraient de façon très réduite.

Comment justifier auprès d'agents pouvant avoir exercé pendant toute leur carrière dans des circonscriptions reconnues éligibles à l'ASA, qu'ils ne connaîtront aucune régularisation ?

De plus, la déchéance quadriennale n'avait pas été appliquée lors de la précédente régularisation de l'ASA, portant sur sa date d'application. Ainsi, une différence de traitement injustifiable apparaîtrait entre les agents qui ont été intégralement régularisés au regard de la date d'application de l'ASA, et ceux qui le seraient très peu, voire pas du tout, au titre de sa répartition géographique !

Nous ne pourrions donc qu'exprimer notre désaccord sur de telles conditions de règlement de ce contentieux, et vous sollicitons afin que vous engagiez, le cas échéant, une procédure de relevé de la prescription quadriennale, comme l'avait fait votre prédécesseur dans les mêmes circonstances.

En l'attente de votre appréciation de cette difficulté imprévue, mais très préoccupante, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général
du SCSI-CFDT,

Jean-Marc BAILLEUL

Le Secrétaire Général
d'ALTERNATIVE POLICE,

Denis JACOB

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 - PARIS CEDEX 08



Le SCSI dans les médias



« Affiche de la CGT : Injure aux policiers »

Pour le SCSI-CFDT (majoritaire chez les officiers de police), dans un communiqué, c'est une « affiche de la honte ». « C'est faire injure aux milliers de policiers et gendarmes blessés ou tués dans l'exercice de leur fonction », écrit-il. Il ajoute se réserver le « droit de porter plainte ».



Prostitution : les clients pénalisés, bonne ou mauvaise mesure ?

[Christophe ROUGET Commandant de Police chargé de communication au Syndicat des Cadres de Sécurité Intérieure (SCSI)]

« L'enfer est pavé de bonnes intentions. Encore une loi qui faute de préparation avec des policiers et des magistrats va être concrètement très difficilement applicable et qui finalement va faire tourner la machine judiciaire et policière à vide, sans permettre de lutter avec plus d'efficacité contre la prostitution et surtout le proxénétisme. »



Petit braquages, grandes violences



Lycéen mis en examen :

« Ce sont des spécialistes de la guérilla urbaine ! »

Plus de 300 policiers ont été victimes de casseurs.

Et le policier de conclure : « la liberté de manifester est fondamentale, mais elle ne doit pas permettre à une minorité d'extrémistes de violer les lois et de faire des policiers une cible. Depuis deux mois, plus de 300 policiers ont été victimes de casseurs. Ce sont des spécialistes de la guérilla urbaine ! ».

MANIFESTATION DU 18 MAI : RAS-LE-BOL DES POLICIERS

Le Télégramme

Des pavés, des panneaux de signalisation, des pierres, des bouteilles, des cocktails molotov... « Voilà tout ce que l'on reçoit », énumère le capitaine Stéphane S, policier dans une CRS du Grand Ouest, et membre du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI). Pour ce policier spécialisé, depuis dix-sept ans, dans le maintien de l'ordre, cela ne fait aucun doute : « Les manifestations sont de plus en plus violentes ». « On veut clairement tuer du CRS », estime-t-il, évoquant également des tags « sans équivoque », comme « Un policier, une balle ».



Voiture de police incendiée :

« Dans la continuité de ces groupes

qui veulent casser du flic »



Un véhicule de police a été incendié ce mercredi, quai de Valmy, à Paris, en marge d'un rassemblement contre les violences policières. Deux agents se trouvaient à bord et sont légèrement blessés. « Il y a eu des tentatives d'assassinat à Nantes, des collègues qui ont été dans le coma à Paris, ces nouveaux incidents sont dans la continuité de ces

groupes qui font une guérilla urbaine, qui détruisent les centres villes et qui veulent casser du flic », déplore Christophe Rouget, porte-parole du syndicat des cadres de la sécurité intérieure.



L'obligation de recourir à la PNIJ au 1^{er} janvier 2017 sera « catastrophique pour les services », dénonce le SCSI.

Euro 2016 : les fans zones, « un souci de plus à gérer » pour la police

LE FIGARO

« Les fans zones, est-ce bien utile ? », demande Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI, ex-SNOP). Pour lui, « le risque est supérieur à celui d'un stade ».

Reconnaissance
Faciale
Pour ou contre ?

Le Parisien
MAGAZINE



POUR : « Du temps et de la main-d'œuvre pourraient être économisés »

Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure.

Faciliter le travail des enquêteurs. Aujourd'hui, avec les caméras de surveillance dans les stades, les rues et les transports, le nombre d'images explose. Lors d'une enquête, cela représente un travail considérable. Après les attentats de novembre, des dizaines d'enquêteurs ont visionné des centaines d'heures de vidéos pour repérer les auteurs des attaques. La reconnaissance faciale pourrait permettre d'économiser ce temps et cette main-d'œuvre.

Lutter à armes égales contre les grands délinquants. Le banditisme a toujours utilisé les nouvelles technologies, il a un temps d'avance sur nous. Ne le laissons pas en avoir deux. Et ils ne sont pas contraints, eux, de faire une réquisition pour avoir accès à une vidéo ! Nous devons coller aux évolutions pour lutter à armes presque égales contre les délinquants.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, le 21 avril 2016

Les gendarmes n'ont pas le monopole du sacrifice !

Lors de son interview ce jour, sur RMC dans l'émission « les grandes gueules », à la question « quelle différence y a-t-il entre un policier et un gendarme », le **Général SOUBELET** répondait :

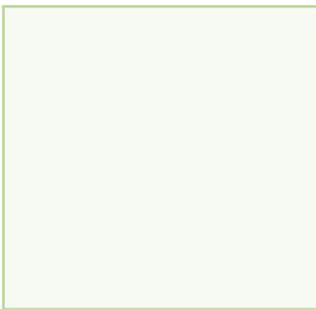
« La différence est qu'un gendarme est un militaire et il a une formation militaire et la formation militaire ça change tout ! Pourquoi ? car un militaire quand il fait sa formation de base, on lui apprend article 1^{er} : tu as choisi ce métier, saches que peut-être un jour tu devras faire le sacrifice de ta vie pour le pays. Et ça c'est fondamental parce que, du point de vue psychique, ça formate les gens, ça les met dans une approche des choses, des gens et des hommes, des femmes à qui ils ont affaire, dans une approche particulière, et il le fait de manière volontaire. »

Ce futur « ex-général » a dû oublier, c'est regrettable, qu'en 2015, 8 policiers sont morts et 18 000 ont été blessés en service commandé.

Le don de soi n'est pas une question de statut et de formation, mais est bien lié à la mission que l'État confie « aux gardiens de la paix » en matière de sécurité, qu'ils soient de statut civil ou militaire.

Sans distinction, le SCSI-CFDT rend hommage à l'ensemble de tous les personnels en charge de la sécurité dans notre pays qui ont perdu la vie ou ont été blessés dans l'exercice de leurs missions : Policiers, militaires, gendarmes, policiers municipaux, douaniers...

[Contact presse :
Jean-Marc BAILLEUL, secrétaire général]



Général de corps d'armée Bertrand Soubelet
12, avenue de la Paix
92130 Issy les Moulineaux

Issy, le 2 mai 2016

Monsieur le secrétaire général,

Étant libéré d'un certain nombre de limites concernant l'expression publique, je souhaite répondre à vos commentaires sur les propos que j'ai tenus sur l'antenne de RMC.

Naturellement ce courrier personnel n'engage pas la gendarmerie nationale.

J'avoue ne pas comprendre votre communiqué du 21 avril dernier qui me paraît dénué de fondement.

En effet je me suis contenté de décrire la différence entre les policiers et les gendarmes d'un point de vue statutaire ce qui n'est pas contestable.

Il ne s'agissait pas d'une opinion et vous observerez que je n'ai en aucune manière manqué de respect aux policiers dont je connais l'engagement et le professionnalisme pour l'avoir expérimenté sur le terrain.

Je sais parfaitement le prix que les policiers payent chaque année dans la lutte contre la délinquance au même titre que les gendarmes.

Votre approche polémique est la marque de ceux qui en font leur fond de commerce et je trouve que se servir des affaires sérieuses pour engager une polémique dirigée contre une personne qui n'a jamais émis une critique contre l'institution de la Police Nationale est un procédé qui en dit long sur votre mode de fonctionnement.

Si vous aviez pris le soin de vous renseigner sur celui que vous traitez de « futur ex-général » cela aurait évité cette communication qui en réalité confirme tous les propos concernant les syndicats contenus dans mon livre qui lui non plus ne contient aucune critique de la Police Nationale.

Je regrette que vous ayez systématiquement des réactions disproportionnées à propos de la gendarmerie et de ses personnels, c'est regrettable au moment où, je l'ai dit à maintes reprises dans les médias, la situation de notre pays exige que les forces de sécurité bénéficient de la plus grande sérénité.

J'ai le sentiment que vous n'y contribuez pas.

Pour ce qui me concerne seul l'intérêt général doit prévaloir et c'est le seul moteur de mon action.

Il me semblait important de vous donner ces informations afin d'éviter de ramener en permanence le débat dans la défense d'intérêts catégoriels qui, dans le cas d'espèce, ne sont pas menacés.

Soyez assuré monsieur le secrétaire général de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand Soubelet

Catégorie
responsabilité
sociétale



1^{er}

Pour favoriser
le **maintien à domicile**
des personnes accidentées,
fragilisées ou en perte
d'autonomie

**Intérieure
mutuelle**
récompensée
pour sa démarche
d'innovation

LES **ARGUS** DE L'INNOVATION
MUTUALISTE
ET PARITAIRE
2015

Catégorie
qualité de service
et relation
adhérents

1^{er}

Pour accompagner
et soutenir
tous nos adhérents
en cas de cancer
pendant et après
la maladie



Catégorie
personnalité
de l'année 2015



1^{er}

Pascal Beaubat*
pour avoir permis
au modèle mutualiste
d'oser, d'agir et
d'exprimer ses
valeurs auprès des
générations d'avenir

*Président Intérieure et Groupe Intérieure

LE QUIZ

du

SCSI

INDICATIFS RADIO :

Avec l'euro des indicatifs radio ont été attribués... mais à qui ?

Félix, Galba (empereurs d'orient et romain), Uléma (docteur de la loi musulmane), Sultan, et autres dieux des vents ou systèmes célestes :

- A** La hiérarchie
- B** Les effectifs

Châssis, piston, freinage, starter, fourgon, diesel, camion, delco, tacot, :

- A** La hiérarchie
- B** Les effectifs

1

Quel secrétaire général d'un syndicat, après avoir stigmatisé les officiers dans plusieurs tracts, a écrit juste avant la manifestation place de la République dans une lettre adressée à ses adhérents ?

« Conscient de nos erreurs du passé, erreurs dont je ne saurais m'exonérer et je pense notamment aux tergiversations sur le RIO, aux votes favorables pour l'IRP des officiers ».

- A** Lénine
- B** Georges Marchais
- C** Yves LEFEVRE
Secrétaire général de SFP/FO

2

La nouvelle loi anti terroriste vient d'être votée, où est l'allègement de la procédure pénale promis ?

- A** Dans un cloud
- B** Sur un bureau à la signature
- C** Dans ces cartons

3

Qui a été sourd à l'ensemble des alertes concernant des dysfonctionnements de la PNIJ et a malgré tout voté son utilisation obligatoire au Premier janvier 2017 ?

- A** Les élus de la Corée du Nord
- B** Les députés et les sénateurs
- C** Le conseil municipal de Trifouillis-les-Oies

4

Pour les Lecteurs

PRÉSENTATION DE LIVRES

**Les livres du printemps...
une petite sélection du SCSI**



À l'heure de partir sur les plages, voici quelques conseils de lecture pour vous distraire en attendant de peaufiner votre bronzage. Comme d'habitude, un coup de pouce à nos collègues auteurs : Pierre Pouchairet et Laurent Philipparie. En cadeau, un road book en 2ch et une histoire d'amour et pour les amateurs d'histoire, Bruno Lamarque de la librairie de la Renaissance vous conseille un documentaire sur les émeutes raciales à Chicago. Profitez de vos vacances, bonne lecture et portez-vous bien jusqu'au prochain numéro.

[Christophe GUILLAUMOT |



**« À l'ombre
des patriarches »
de Pierre Pouchairet**

Un polar percutant écrit à l'encre d'une actualité brûlante. Pierre Pouchairet a reçu le Prix Interpol'Art 2015. « D'une plume scalpel et froide, Pierre Pouchairet taille, fauche, sectionne... Et ça déchire ! » Intramuros.

Alors que la région s'embrase à nouveau, que les affrontements intercommunautaires se multiplient et que les morts s'accumulent de part et d'autre, Dany et Guy, deux inspecteurs de la police judiciaire israélienne, enquêtent sur le meurtre d'une Européenne retrouvée assassinée en plein quartier arabe à Jérusalem-Est. Ils débent leurs investigations sous haute tension d'autant que, pour les extrémistes, les coupables paraissent tout désignés et qu'une telle horreur appelle forcément vengeance... Parallèlement, Maïssa, flic palestinienne, se retrouve chargée d'enquêter sur l'enlèvement d'une de ses amies en poste dans une organisation internationale. Les deux affaires vont se croiser, s'imbriquer et obliger les policiers à travailler ensemble dans un climat de suspicion généralisée, où rien n'est simple et où il ne faut surtout jamais se fier aux apparences.

*Ex-flic, Pierre Pouchairet a œuvré dans tous les coins chauds du globe, le Liban, l'Afghanistan, le Kazakhstan... Et c'est sans aucun doute lors de ses nombreuses missions effectuées dans les poudrières du Moyen Orient qu'il puise ses intrigues saisissantes de réalisme. Avec **À l'ombre des patriarches**, en compagnie de Maïssa, Dany et Guy, les flics - une Palestinienne et deux Israéliens, Pierre Pouchairet nous offre un polar percutant écrit à l'encre d'une actualité brûlante !*



**« La 2 CV
verte »
de Manu Causse**

Isaac est un petit garçon vide. Un corps, des yeux, mais rien à l'intérieur. Il ne parle pas – sauf quand il hurle. Ses parents se sont détruits peu à peu à coups d'amertume et de culpabilité. Éric, le père, est épuisé et désespéré. Jusqu'au jour où il hérite d'une vieille 2 CV – une 2 CV verte. Et quand Isaac la voit, quelque chose change. Tout s'emballe : le père décide d'enlever son fils de la clinique et de partir à l'aventure au volant de la 2 CV. Aidés par une adolescente lunatique, traqués par un gendarme amateur de champignons et accompagnés d'un chaton bavard et arrogant, le père et le fils nous plongent dans un conte initiatique tendre et loufoque.

« La 2 CV verte » de Manu Causse



« Ne regarde pas l'ombre »
de Laurent Philipparie

À deux pas des Invalides, lors d'un banal contrôle routier, Grégoire Janot, l'ennemi public numéro un, est interpellé. Antoine Desade, le célèbre acteur, l'ami du ministre de l'Intérieur, se fait agresser...

Réputé le plus calme de Paris, le commissariat du 7^e arrondissement voit les missions urgentes s'enchaîner. La situation vire au cauchemar lorsque Janot et ses complices prennent le commissariat en otage. L'intervention de Germain, un flic sorti de nulle part, bouleverse le cours des événements. Le commissaire Nicolas Valmer, « patron » de permanence, confronté à une situation inédite, va être amené à explorer des coulisses policières aussi terribles qu'insoupçonnables...

Laurent Philipparie est capitaine de police. Il s'est toujours intéressé à la littérature policière et interrogé sur l'autre côté du miroir. Son goût de l'écriture, il le fait partager à des lycéens, dans le cadre de missions interministérielles. **Ne regarde pas l'ombre** est son premier roman.

**Voilà !
Bonne lecture
et gardez-vous bien
jusqu'au prochain
numéro !**



« En attendant Bojangles »
de Olivier Bourdeaut

« En attendant Bojangles » de Olivier Bourdeaut

Sous le regard émerveillé de leur fils, ils dansent sur « Mr. Bojangles » de Nina Simone. Leur amour est magique, vertigineux, une fête perpétuelle. Chez eux, il n'y a de place que pour le plaisir, la fantaisie et les amis. Celle qui mène le bal, c'est la mère, imprévisible et extravagante. Elle n'a de cesse de les entraîner dans un tourbillon de poésie et de chimères. Un jour, pourtant, elle va trop loin. Et père et fils feront tout pour éviter l'inéluctable, pour que la fête continue, coûte que coûte. L'amour fou n'a jamais si bien porté son nom.



« Les émeutes raciales de Chicago »
de Carl Sandburg

« Les émeutes raciales de Chicago » de Carl Sandburg

Un éclairage sur une période troublée des États-Unis, accompagnant la recrudescence du Klu Klux Klan. Le journaliste explique l'oppression organisée des Noirs, l'immigration imposée, ou encore la ségrégation ordinaire qui ont provoqué des émeutes raciales dans de nombreuses villes américaines au début du XX^e siècle.

Il y avait bien longtemps que je n'avais pas lu un documentaire. Il y avait longtemps que mes tripes n'avaient pas été retournées de la sorte. Toutes mes félicitations à Anamosa qui est le premier éditeur à traduire ce texte devenu un classique de l'autre côté de l'Atlantique et paru en 1919. Oui paru il y a quasiment un siècle, pourtant il est au cœur de l'actualité. Les États-Unis sont aujourd'hui encore aux prises avec des émeutes raciales, le dernier épisode dont nous avons tous entendu parler : les émeutes de Ferguson.

Anamosa publie ici un livre qu'il est nécessaire de lire si nous voulons un éclairage et une analyse sur les récentes émeutes raciales qui secouent les États-Unis.

Allègement de la procédure ?

De qui se moque-t-on ?



[Christophe ROUGET]
Chargé de communication]

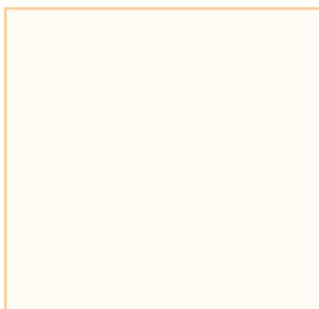
Le parlement vient d'adopter la loi renforçant « *la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale* ».

Si un nouvel arsenal juridique et un alourdissement des peines est incontestablement mis à disposition des policiers et de la justice en matière de lutte anti-terroriste, en revanche une nouvelle fois de nombreux articles de ce texte vont considérablement compliquer le quotidien des enquêteurs.

- L'article 27 transpose la directive dite « C » qui renforce le droit à l'avocat des gardés à vue particulièrement lors de reconstitutions ou de séances d'identification de suspects.
- L'article 27 prévoit l'information de l'avocat en cas de transport du gardé à vue.
- L'article 23 permet de mettre en œuvre une procédure disciplinaire d'urgence à l'encontre des officiers de police judiciaire.
- L'article 24 instaure une procédure contradictoire dans les enquêtes préliminaires menées depuis plus d'un an.
- L'article 31 rend le recours à la PNIJ (plateforme nationale des interceptions judiciaires) obligatoire pour les enquêteurs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après la grande manifestation unitaire des policiers place Vendôme le 14 octobre 2015, le premier ministre avait pourtant fait de grandes annonces visant à simplifier la procédure pénale.

Aujourd'hui, les dysfonctionnements du logiciel de procédure, de la PNIJ viennent se rajouter à une procédure qui s'alourdit. Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant un vrai choc de simplification ?



PROTOCOLE 2016

Suite à la mise en place des nouvelles grilles indiciaires et à l'augmentation de l'ISSP dès 2017, les indices majorés de pension civile seront donc en augmentation pendant toute la durée du protocole. Cette augmentation commencera dès le premier en 2017 !

(En rouge les indices prévisionnels de pension civile qui devront être validés par les textes réglementaires)

Pension du corps de commandement Applicable au premier janvier 2017

COMMANDANT GRAF				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
Es	-	1003	811	985
3 ^e	-	975	790	960
2 ^e	2,5 ans	909	740	899
1 ^{er}	2,5 ans	881	719	874
COMMANDANT À L'EMPLOI FONCTIONNEL				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
Es	-	1003	811	985
3 ^e	-	975	790	960
2 ^e	2 ans	909	740	899
1 ^{er}	2 ans	881	719	874
COMMANDANT DE POLICE				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
5 ^e	-	909	740	899
4 ^e	2 ans	861	704	855
3 ^e	2 ans	818	670	814
2 ^e	2 ans	765	630	765
1 ^{er}	2 ans	732	605	735
LIEUTENANT – CAPITAINE DE POLICE				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
Eex	-	838	686	861
10 ^e	-	810	664	833
9 ^e	3 ans	758	625	784
8 ^e	2,5 ans	718	595	747
7 ^e	2,5 ans	676	563	707
6 ^e	2 ans	637	533	669
5 ^e	2 ans	596	502	630
4 ^e	2 ans	558	473	594
3 ^e	2 ans	517	444	557
2 ^e	1,5 ans	480	416	522
1 ^{er}	1,5 ans	444	390	489
stagiaire	1 an	359	334	367
élève	6 mois	320	314	345

Pension du corps de commandement

Applicable au premier janvier 2022

(En rouge les indices prévisionnels de pension civile qui devront être validés par les textes réglementaires)

COMMANDANT GRAF				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
Es	-	HEA		
4 ^e	-	1027	830	1021
3 ^e	3 ans	1015	821	1010
2 ^e	2,5 ans	930	756	930
1 ^{er}	2,5 ans	890	725	892
COMMANDANT À L'EMPLOI FONCTIONNEL				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
Es	-	HEA		
4 ^e	-	1027	830	1021
3 ^e	2 ans	1015	821	1010
2 ^e	2 ans	930	756	930
1 ^{er}	2 ans	890	725	892
COMMANDANT DE POLICE				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
7 ^e		1015	821	1010
6 ^e	2,5 ans	995	806	991
5 ^e	2,5 ans	930	756	930
4 ^e	2 ans	878	716	881
3 ^e	2 ans	830	680	836
2 ^e	2 ans	784	645	793
1 ^{er}	2 ans	741	612	753
LIEUTENANT – CAPITAINE DE POLICE				
Échelons	durée	indice brut	indice majoré	indice majoré P.C.
Eex	-	859	702	892
10 ^e	-	821	673	855
9 ^e	3 ans	776	638	810
8 ^e	2,5 ans	732	605	768
7 ^e	2,5 ans	693	575	730
6 ^e	2 ans	653	545	692
5 ^e	2 ans	611	513	652
4 ^e	2 ans	567	480	610
3 ^e	2 ans	525	450	572
2 ^e	1,5 ans	499	430	546
1 ^{er}	1,5 ans	469	410	521
stagiaire	1 an	359	334	367
élève	6 mois	320	314	345

GRILLE INDICIAIRE AU 01/07/2016

GRADES	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT INDICIAIRE	ISSP	IRP-OF BASE	COMPL. RTT	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	TNM PROVINCE	TNM ILE-DE-FRANCE
COMMANDANT DE POLICE – EF	2 ^e	783	3 647,27	765,93	413,00	56,67	362,54	172,98	3 896,83	4 077,21
	1 ^{er}	734	3 419,03	718,00	413,00	56,67	339,85	162,30	3 678,15	3 852,64
COMMANDANT DE POLICE	5 ^e	734	3 419,03	718,00	413,00	56,67	339,85	162,30	3 678,15	3 852,64
	4 ^e	696	3 242,02	680,82	413,00	56,67	322,26	153,89	3 508,70	3 679,52
	3 ^e	658	3 065,01	643,65	413,00	56,67	304,66	145,47	3 339,26	3 506,98
	2 ^e	619	2 883,35	605,50	413,00	56,67	286,60	136,95	3 165,23	3 329,79
	1 ^{er}	589	2 743,61	576,16	413,00	56,67	272,71	130,48	3 031,28	3 193,40
	Except.	680	3 167,49	791,87	378,00	56,67	314,85	165,82	3 507,34	3 675,32
CAPITAINE DE POLICE	5 ^e	658	3 065,01	766,25	378,00	56,67	304,66	160,74	3 405,71	3 571,71
	4 ^e	619	2 883,35	720,84	378,00	56,67	286,60	151,08	3 226,18	3 389,01
	3 ^e	585	2 724,97	681,24	378,00	56,67	270,86	142,51	3 069,83	3 244,68
	2 ^e	557	2 594,55	648,64	378,00	56,67	257,90	135,68	2 940,83	3 113,41
	1 ^{er}	527	2 454,81	613,70	378,00	56,67	244,01	128,65	2 802,34	2 972,49
LIEUTENANT DE POLICE	8 ^e	581	2 706,34	676,59	343,00	56,67	269,01	141,54	3 021,23	3 179,24
	7 ^e	555	2 585,23	646,31	343,00	56,67	256,97	135,48	2 901,17	3 057,07
	6 ^e	524	2 440,83	610,21	343,00	56,67	242,62	127,78	2 758,50	2 911,87
	5 ^e	496	2 310,41	577,60	343,00	56,67	229,65	120,95	2 629,50	2 795,40
	4 ^e	467	2 175,32	565,58	343,00	56,67	216,23	114,02	2 515,59	2 679,13
	3 ^e	438	2 040,24	530,46	343,00	56,67	202,80	107,09	2 380,62	2 541,80
	2 ^e	410	1 909,81	496,55	343,00	56,67	189,84	100,26	2 251,31	2 409,34
	1 ^{er}	379	1 765,41	459,01	343,00	56,67	175,48	92,56	2 108,75	2 262,83
	Stagiaire	334	1 555,80	155,58	143,00	56,67	154,65	52,89	1 526,38	1 669,21
	Élève	314	1 462,64	146,26			145,39	49,71	1 273,21	1 311,03

GRADES	ÉCHELONS	I. BRUT	I.M.	INDICE P.C.	PENSION 100 %	PENSION 80 %	PENSION 75 %	PENSION 70 %	PENSION 65 %	PENSION 60 %	PENSION 55 %	PENSION 50 %
CDT-EF	2 ^e	966	783	947	4 075,41	3 260,33	3 056,56	2 852,79	2 649,02	2 445,25	2 241,47	2 037,70
	1 ^{er}	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
CDT	5 ^e	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
	4 ^e	852	696	842	3 622,59	2 898,07	2 716,94	2 535,81	2 354,68	2 173,55	1 992,42	1 811,29
	3 ^e	801	658	796	3 424,80	2 739,84	2 568,60	2 397,36	2 226,12	2 054,88	1 883,64	1 712,40
	2 ^e	750	619	749	3 221,81	2 577,45	2 416,36	2 255,27	2 094,18	1 933,09	1 772,00	1 610,91
	1 ^{er}	710	589	713	3 065,67	2 452,53	2 299,25	2 145,97	1 992,68	1 839,40	1 686,12	1 532,83
CNE	Except.	830	680	850	3 656,31	2 925,05	2 742,23	2 559,42	2 376,60	2 193,79	2 010,97	1 828,15
	5 ^e	801	658	823	3 538,02	2 830,41	2 653,51	2 476,61	2 299,71	2 122,81	1 945,91	1 769,01
	4 ^e	750	619	774	3 328,32	2 662,65	2 496,24	2 329,82	2 163,41	1 996,99	1 830,57	1 664,16
	3 ^e	705	585	731	3 145,50	2 516,40	2 359,13	2 201,85	2 044,58	1 887,30	1 730,03	1 572,75
	2 ^e	668	557	696	2 994,95	2 395,96	2 246,21	2 096,46	1 946,72	1 796,97	1 647,22	1 497,47
	1 ^{er}	629	527	659	2 833,64	2 266,91	2 125,23	1 983,55	1 841,87	1 700,18	1 558,50	1 416,82
LT	8 ^e	700	581	726	3 123,99	2 499,20	2 343,00	2 186,80	2 030,60	1 874,40	1 718,20	1 562,00
	7 ^e	665	555	694	2 984,19	2 387,36	2 238,15	2 088,94	1 939,73	1 790,52	1 641,31	1 492,10
	6 ^e	625	524	655	2 817,51	2 254,01	2 113,13	1 972,26	1 831,38	1 690,51	1 549,63	1 408,75
	5 ^e	588	496	620	2 666,96	2 133,56	2 000,22	1 866,87	1 733,52	1 600,17	1 466,83	1 333,48
	4 ^e	550	467	584	2 511,02	2 008,82	1 883,27	1 757,72	1 632,17	1 506,61	1 381,06	1 255,51

RÉMUNÉRATIONS MOYENNES

MENSUELLES DES COMMISSAIRES

EN FONCTION AU 01/01/2015

GRADE	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT	IR3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	RETENUE PC	RAFP	TNM ILE-DE-FRANCE	TNM PROVINCE
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1 115	5 162,78	154,88	980,93	1 833,00	1327	721,27	51,63	6 736,45	6 504,28
	HEBB2	1 086	5 028,50	150,85	955,41	1 833,00	1292	702,51	50,28	6 607,06	6 378,56
	HEBB1	1 058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	1259	684,40	48,99	6 482,13	6 257,18
	HEB3	1 058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	1259	684,40	48,99	6 482,13	6 257,18
	HEB2	1 004	4 648,81	139,46	883,27	1 833,00	1195	649,47	46,49	6 241,19	6 023,08
	HEB1	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	1146	622,94	44,59	6 058,26	5 845,34
	HEA3	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	1146	622,94	44,59	6 058,26	5 845,34
	HEA2	916	4 241,35	127,24	805,86	1 833,00	1090	592,54	42,41	5 848,56	5 641,59
	HEA1	881	4 079,29	122,38	775,06	1 833,00	1048	569,90	40,79	5 692,40	5 489,86
	5 ^e	821	3 801,47	114,04	722,28	1 575,00	977	531,09	38,01	5 189,55	4 994,61
	4 ^e	783	3 625,52	108,77	688,85	1 575,00	932	506,51	36,26	5 020,01	4 829,87
	3 ^e	734	3 398,63	101,96	645,74	1 575,00	873	474,81	33,99	4 801,38	4 617,45
	2 ^e	696	3 222,68	96,68	612,31	1 575,00	828	450,23	32,23	4 631,83	4 452,71
1 ^{er}	658	3 046,73	91,40	578,88	1 575,00	783	425,65	30,47	4 462,29	4 287,98	
COMMISSAIRE	Spécial	821	3 801,47	114,04	722,28	1 364,00	977	531,09	38,01	4 997,25	4 802,30
	9 ^e	783	3 625,52	108,77	688,85	1 364,00	932	506,51	36,26	4 827,70	4 637,57
	8 ^e	734	3 398,63	101,96	645,74	1 364,00	873	474,81	33,99	4 609,08	4 425,14
	7 ^e	696	3 222,68	96,68	612,31	1 364,00	828	450,23	32,23	4 439,53	4 260,41
	6 ^e	658	3 046,73	91,40	578,88	1 364,00	783	425,65	30,47	4 269,98	4 095,67
	5 ^e	619	2 866,15	85,98	544,57	1 080,00	737	400,42	28,66	3 837,14	4 667,77
	4 ^e	582	2 694,83	80,84	512,02	1 080,00	693	376,48	26,95	3 672,05	3 507,37
	3 ^e	546	2 528,14	75,84	480,35	1 080,00	650	353,20	25,28	3 511,43	3 351,30
	2 ^e	496	2 296,62	68,90	436,36	1 080,00	590	320,85	22,97	3 303,15	3 134,54
	1 ^{er}	452	2 092,89	62,79	418,58	1 080,00	538	294,85	20,93	3 123,48	2 960,44
	Stagiaire	381	1 764,14	52,92	352,83	279,00	453	248,53	17,64	2 074,05	1 923,69
Élève	356	1 648,38		164,84		424	212,87			1 441,83	

POUR UN DÉPART À COMPTER DU 2 JANVIER 2014

P O L I C E

N A T I O N A L E

**PENSION
DE RETRAITE**

RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

PROTECTION REVENU
**MAINTIEN DE VOTRE
NIVEAU DE VIE**
EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

OU **-20%** SI VOUS ÊTES
ADHÉRENT MGP**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels de la police, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016. **Offre réservée aux personnels de la police, adhérents de la MGP, la 1^{ère} année à la souscription d'un 1^{er} contrat d'assurance auto GMF, valable jusqu'au 31/12/2016.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.